

***Titre: Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale: mission d'évaluation du projet d'appui de la CEFDHAC, UICN, Janvier 2000***

***Équipe d'évaluation:*** externe

***Année:*** 2000

***Objectifs du projet:***

La CEFDHAC est une initiative lancée par les pays d'Afrique Centrale pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de l'important massif forestier d'Afrique Centrale remarquable pour la grande diversité de ses écosystèmes, de ses ressources génétiques et de sa faune. Les objectifs du projet d'appui à la CEFDHAC sont: 1) de contribuer à la formulation de politiques, de stratégies et de plans nationaux et régionaux de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale, 2) d'assurer la représentation de tous les secteurs concernés, 3) de renforcer les capacités locales et régionales pour la mise en oeuvre de ces politiques et stratégies, et 4) d'appuyer les structures de la CEFDHAC

***Domaine de spécialisation de l'UICN:*** Conservation des forêts

***Couverture géographique:*** Afrique Centrale

***Agences de financement:*** Union Européenne, Direction Générale pour la Coopération Internationale (DGIS, Pays-Bas)

***Type d'évaluation:*** Évaluation intermédiaire

***Objectifs de l'évaluation:***

- Évaluer les réalisations et l'état d'avancement du projet conformément aux objectifs et aux prévisions faites, le système de gestion interne, l'organigramme du projet ainsi que le rôle technique et de suivi de l'UICN
- Analyser la collaboration institutionnelle entre l'UICN, la CEFDHAC, le Secrétariat Général et les structures de la CEFDHAC ainsi qu'entre ces dernières et d'autres initiatives régionales qui militent en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique en Afrique Centrale.

***Méthodologie:***

L'équipe d'évaluation a analysé les documents de la CEFDHAC et a interrogé le personnel de l'UICN, des représentants des gouvernements Burundais et Camerounais, des ONG nationales et internationales, et des Bailleurs de fonds. La Mission a effectué une analyse sur la manière dont les activités répondaient aux objectifs des plans d'opération de 1998 et de 1999 qu'elle a complétée par les informations obtenues lors des entretiens.

***Résultats***

- Le passage en revue des documents de projet ont montré que toutes les activités prévues étaient en accord avec les objectifs du projet, cependant certaines auraient pu être davantage précisées. Par ailleurs, les objectifs de la CEFDHAC sont parfois confondus avec ceux du projet d'appui induisant les partenaires en erreur. Environ 2/3 des activités planifiées ont été menées à bien.
- Selon les conclusions de l'audit financier, les dépenses ont été effectuées conformément à l'Accord de financement du projet
- L'étude comparative des politiques et lois forestières des pays d'Afrique Centrale, intitulée "Bases pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières des pays d'Afrique Centrale" est un document très utile pour la poursuite des activités du projet. Tous les thèmes et les questions qui ont été abordées ont une pertinence directe pour le projet. Le Programme d'Action Stratégique (PAS) a permis d'exprimer les besoins spécifiques de la région en terme de conservation de la biodiversité ce qui laisse une meilleure appropriation des programmes.
- De manière générale, les parties prenantes ont apprécié l'assistance technique offerte par l'UICN. L'UICN est perçue comme une garantie de neutralité et crédibilité sur le plan technique et comme un catalyseur efficace de fonds. Cependant son rôle devrait davantage se refléter dans l'organigramme du projet.
- Le projet d'appui à la CEFDHAC remplit partiellement les attentes des parties prenantes. La CEFDHAC est perçue comme une occasion exceptionnelle de mise en réseau et d'échanges professionnels. La présence de structures de la CEFDHAC dans les pays de la sous-région est un facteur déterminant pour la réussite du projet.

***Recommandations:***

- Définir le cadre logique du projet d'appui à la CEFDHAC et modifier l'organigramme du projet conformément aux procédures et aux règles de fonctionnement de l'UICN,

- Renforcer la communication entre les participants à l'intérieur de la CEFDHAC ainsi qu'entre cette dernière et les autres structures régionales, et diffuser l'information (études et documents produits dans le cadre du projet)
- Identifier des mécanismes de financement et les stratégies d'autofinancement.

***Langue utilisée dans la rédaction de l'évaluation:*** Français

***Disponibilité:*** Au siège de l'IUCN et au Bureau Régional de l'Afrique Centrale